

Tzvetan Todorov

A LA RECHERCHE DE L'EUROPE

Les Français ne sont plus enthousiastes de l'Union européenne. La dernière enquête de l'IPSOS portant sur « Les fractures françaises » (*Le Monde* du 22 janvier 2014) révèle que seuls 31 % parmi eux font confiance à cette institution, que seuls 45 % souhaitent que la France reste membre de l'UE, que 70 % souhaitent renforcer le pouvoir des institutions nationales et que 33 % souhaitent voir la France quitter la zone euro.

Si on y réfléchit pourtant, les raisons de vouloir un renforcement de l'intégration européenne sont toujours aussi fortes. Les domaines où cette action unitaire serait bénéfique sont nombreux. Ainsi l'écologie : les menaces ignorent les frontières, le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté sur le Rhin, pas plus que ne le font les vagues de microbes ou de substances chimiques. Ou la recherche scientifique : les projets coûteux exigent la collaboration de plusieurs pays, qu'ils concernent la lutte contre les maladies ou contre le réchauffement climatique, la communication ou la technologie. Ou l'immigration : les personnes entrées dans un pays de l'espace Schengen peuvent s'installer dans n'importe quel autre, les frontières à surveiller aujourd'hui sont celles de l'Europe, non des pays qui la composent. Ou l'économie : l'Union, dont la population s'approche des 500 millions, a des moyens d'action dont ne dispose aucun des Etats membres, elle peut veiller à ce que ses habitants bénéficient des avantages de la mondialisation et soient protégés contre ses inconvénients. Les grandes entreprises multinationales échappent aujourd'hui au contrôle des Etats ; une action de l'Union peut avoir plus d'effet sur elles. Ou la sécurité : terroristes et criminels semblent circuler d'un pays à l'autre plus facilement que ne le font policiers et juges. Ou l'énergie : puisqu'il est possible de s'approvisionner dans le pays voisin, n'est-il pas clair qu'il faut traiter la question au niveau européen ?

La liste pourrait facilement être allongée ; je voudrais m'attarder un instant sur un autre développement souhaitable : celui de voir l'UE se doter d'une force militaire propre. Il est vrai que les conflits militaires entre pays membres de l'UE sont devenus impossibles – en ce sens, les vœux des fondateurs de l'Europe unie ont été exaucés. Les nouvelles générations d'Européens, nées après la 2e Guerre mondiale, vivent parfois avec le sentiment que la guerre est un phénomène appartenant au passé. Il suffit pourtant de se tenir informé de l'histoire récente pour constater que les conflits armés de toutes sortes, qui ont jalonné l'histoire de l'humanité depuis ses origines, sont loin de disparaître de la surface de la Terre. Quelle que soit l'explication de cet état de fait, biologique ou sociologique, le constat est irréfutable : l'esprit agressif des êtres (ou des groupes) humains ne faiblit pas. Si l'on ne veut pas subir passivement les effets de ces agressions et renoncer à ce qu'on a de plus cher, il faut être prêt à se défendre, donc disposer d'une force militaire.

Du reste, les gouvernements des pays européens n'ont mis tous leurs espoirs ni dans la disparition progressive de toute guerre et de toute violence, de toute tyrannie et de tout crime de masse, ni dans la protection que leur assureraient le droit et les institutions internationales. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ils ont opté pour un moyen plus traditionnel, à

savoir s'abriter derrière l'armée d'un autre pays, leur fidèle allié les Etats-Unis. L'avantage leur a paru double : d'abord, grâce à cette alliance avec l'armée la plus puissante du monde, ils échappent à tout danger ; de plus, ils allègent sensiblement leur budget militaire, réservant leurs ressources à d'autres priorités. Ils ont ainsi l'impression de bénéficier d'une sorte de voyage gratuit, *free ride*, en obtenant les avantages de la défense (la sécurité) sans les inconvénients (son coût). Mais ce bénéfice est-il vraiment sans aucune contrepartie ?

Le problème vient de ce que, si nous confions notre défense à un tiers, nous n'avons plus aucun droit d'exprimer un désaccord avec la manière dont cette défense est assurée – il pourrait toujours nous rétorquer que cette manière est la seule possible. Or il n'est pas sûr que l'opinion publique des pays européens approuve toutes les formes que prend cette défense. J'en prends trois exemples.

Le président Bush avait déclaré une guerre généralisée contre le terrorisme, l'un des moyens pour la conduire étant la pratique de torture au cours des interrogatoires de détenus. On sait que, au cours de l'histoire, beaucoup de gouvernements, y compris ceux des pays démocratiques, ont fermé les yeux devant les actes de torture quand ils ont jugé que les circonstances les exigeaient. Pourtant, la décision américaine représentait une innovation : c'est pour la première fois qu'un pays démocratique introduisait la torture, non seulement dans sa pratique, mais dans sa législation. Or aucun des gouvernements européens n'a exprimé publiquement la moindre réserve à cet égard, sans parler de condamnation ; et pour cause : eux-mêmes étaient les bénéficiaires des renseignements extorqués sous la torture. L'indignation suscitée dans le monde par l'usage de la torture ne s'adresse donc pas au seul gouvernement américain, elle concerne aussi ses collègues européens.

Le président Obama n'a pas fermé le camp de Guantanamo, comme il l'avait promis au cours de sa première campagne électorale, en 2008 ; mais il a tiré des conclusions de l'indignation suscitée par la torture dans le reste du monde, et même dans son pays. A vrai dire, ces conclusions sont assez paradoxales. Prenant acte de ce que torturer les détenus pour leur arracher des informations est choquant, il a choisi de ne plus prendre des prisonniers, mais de les exécuter d'avance. Une pratique devenue possible grâce à une avancée technologique, le perfectionnement des drones, ces missiles téléguidés à partir du territoire américain, qui frappent des individus se trouvant au Pakistan, au Yémen ou en Somalie. Les avantages procurés par cette technique d'intervention sont multiples : les drones provoquent moins de victimes que l'occupation d'un pays étranger par l'armée, ils coûtent beaucoup moins cher et ils n'exposent les militaires américains à aucun risque, puisque ces derniers ne quittent pas leurs bases situées chez eux. De fait, cette politique ne rencontre presque aucune résistance à l'intérieur des Etats-Unis, pas plus que de la part des gouvernements européens alliés. Visiblement admirative des possibilités qu'offrent les drones, la France vient d'ailleurs d'en commander quelques exemplaires. Les raisons de s'indigner ne manquent pas, pourtant. D'abord, parce que les erreurs d'identité sont impossibles à éviter (c'est la leçon qu'on peut tirer, a contrario, de la manière dont a été exécuté Ben Laden – par un commando humain, non par un drone). Ensuite, parce que tout suspect est déclaré coupable, et tout coupable est condamné à mort, sans autre forme de procès – or on sait combien sont répandues, dans le

monde du renseignement, la désinformation et la manipulation. Enfin, parce que l'explosion du drone provoque la mort, non seulement de la cible visée, mais aussi des personnes qui se trouvent à proximité. Cette pratique illustre l'élimination de toute référence au droit et la consécration de la force, elle fait penser à la guerre que se livrent les gangs criminels au sein d'une cité, en pratiquant les assassinats ciblés des chefs rivaux (sauf que les chefs terroristes ne disposent pas encore de drones).

Les Etats-Unis ont été confrontés ces dernières années à des révélations concernant leurs pratiques envers les adversaires en temps de guerre, mais aussi à l'égard des alliés en temps de paix ; celles-ci vont donc des crimes de guerre à l'espionnage informatique. L'activité de surveillance contribue à la sécurité d'un pays, mais, à son tour, elle ne doit pas échapper à tout contrôle. Or aucune de ces révélations n'a donné lieu à la condamnation des responsables de ces actes ; en revanche, les auteurs des fuites ont été poursuivis avec la plus grande rigueur. Deux d'entre eux s'étaient réfugiés dans des lieux extraterritoriaux, Julian Assange dans l'ambassade d'Equador à Londres, Edward Snowden à l'aéroport international de Moscou (il a obtenu depuis l'asile en Russie). Un troisième, le soldat Bradley Manning, a été arrêté, emprisonné dans des conditions dignes de Guantanamo, et il vient d'être jugé : il est condamné à trente-cinq ans de prison pour espionnage. Son plus grave crime, je le rappelle, consiste à avoir diffusé une vidéo montrant les soldats américains en train de massacrer délibérément des civils en Irak ; ces soldats n'ont jamais été inquiétés. Une fois de plus, les pays européens n'ont émis aucune protestation, ils ont acquiescé silencieusement aux persécutions subies par les auteurs des révélations, ils ont même accepté de soutenir ces mesures.

Pour résumer : l'Union européenne reste pour l'instant un protectorat de la puissance américaine, le prix de sa sécurité est son indépendance. Et alors que l'OTAN, armée américano-européenne sous commandement américain, était créée en vue de protéger le territoire de l'Europe, aujourd'hui, telle est la volonté de ses dirigeants, elle est utilisée sur des théâtres d'opérations lointains. En politique internationale, les vingt-huit nains de l'Union européenne ne constituent pas une véritable force, ils ne forment pas l'un des pôles du nouveau monde multipolaire.

Pour ces raisons, il me semble clair que l'Europe devrait devenir une puissance militaire. Plus exactement, comme je le suggérais dans un petit livre paru il y a dix ans (*Le nouveau désordre mondial*, 2003), devenir une « puissance tranquille ». J'entendais par là qu'elle se donne des tâches limitées : assurer la défense du territoire de l'Union, disposer d'armes de dissuasion, empêcher tout conflit armé en Europe, être capable d'intervenir ponctuellement en dehors du continent à l'appel d'un gouvernement ami ou pour interrompre un génocide en cours. D'autres tâches seraient en revanche exclues. Cette force militaire ne chercherait pas à assurer la sécurité globale dans le monde, à éliminer la tyrannie ou la terreur de la surface du globe, elle ne participerait pas au conflit éventuel entre le Japon et la Chine, l'Inde et le Pakistan, l'Arabie saoudite et l'Iran. Elle ne servirait pas non plus à conduire ce qu'on désigne par une alliance de mots contradictoire, des « guerres humanitaires », c'est-à-dire des interventions justifiées par le désir de promouvoir la démocratie et les droits humains, mais

qui compromettent ces nobles idéaux par les moyens mis à leur service. La guerre est un « moyen » dont la force l'emporte sur les intentions de ses initiateurs et dont les conséquences sont imprévisibles, comme l'illustrent les résultats plus que mitigés des guerres en Irak, Afghanistan ou Libye.

S'il y a toutes ces bonnes raisons pour souhaiter le renforcement des institutions communes, comment s'expliquer le pessimisme ou le scepticisme qui semble frapper les populations des pays européens ? Sans entrer dans le détail des analyses déjà disponibles, on peut constater que la crise actuelle, financière et économique, y joue un rôle important : le rejet de l'UE provient en tout premier lieu des victimes de cette crise. 67 % des cadres, apprend-on dans la même enquête, sont pour un renforcement de l'UE – mais les cadres ne forment pas la majorité de la population. A cela s'ajoute une réticence du personnel politique de chaque pays d'avancer dans la construction des institutions communes. Celui-ci réagit un peu à la manière des maires de petites communes qui, en France, sont incitées à s'unir dans une « communauté de communes », rendant ainsi possible l'intégration de plusieurs communes en une nouvelle unité : prudents, ces maires préfèrent rester maîtres d'une entité faible plutôt que de se retrouver serviteurs dans une entité forte.

Une autre raison de cette réticence vient probablement de ce que le projet de l'UE manque d'un ingrédient « identitaire ». De nombreuses voix ont déjà exprimé leur déception de voir que les hommes politiques européens se soucient volontiers de la levée des barrières douanières et de ses conséquences, ou des diverses réglementations bureaucratiques, mais ont perdu de vue le projet européen lui-même. On s'est donc demandé si l'action politique de l'Union ne pouvait pas recevoir une impulsion supplémentaire d'une mise en évidence et d'un renforcement de son identité culturelle, la culture devenant le troisième pilier de la construction européenne, aux côtés de l'économie et des institutions juridico-politiques. On espère aussi y trouver un supplément d'âme, une dimension spirituelle et affective, absents ailleurs. Tâche qu'on imagine aisée, puisque l'on sait que le consensus se fait plus facilement aujourd'hui en Europe sur les grands monuments culturels qu'autour des règlements administratifs ou des décisions économiques.

On peut comprendre les raisons d'un tel appel : le sentiment d'une identité commune donnerait plus de force au projet européen. En employant le vocabulaire du XVIII^e siècle, on dirait qu'une idée politique accroît son efficacité si elle est portée non seulement par des intérêts communs, mais aussi par des passions partagées ; or les passions ne se déclenchent que si nous nous sentons touchés dans notre identité même. Pour éprouver une solidarité européenne, nous devrions aussi nous sentir participer d'une identité commune. Mais il faudrait alors, pour commencer, préciser le contenu de cette identité.

Les tentatives n'ont pas manqué dans le passé pour rendre explicite la dimension spirituelle et culturelle de l'Europe. On se souvient du débat qui a entouré le projet d'une constitution de l'UE, et notamment la question de savoir s'il fallait ou non y faire figurer les « racines chrétiennes de l'Europe ». Mais de telles tentatives existent depuis bien plus longtemps. Ainsi, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le poète et essayiste Paul Valéry en avait suggéré une formulation qui avait connu un certain retentissement. J'appelle européens,

disait en substance Valéry, les peuples qui au cours de leur histoire ont subi trois grandes influences, celles que peuvent symboliser les noms de Rome, Jérusalem, Athènes. De Rome vient l'empire, avec le pouvoir étatique organisé, le droit et les institutions, le statut du citoyen. De Jérusalem, ou plutôt du christianisme, les Européens ont hérité la morale subjective, l'examen de conscience, la justice universelle. Enfin Athènes leur a légué le goût de la connaissance et de l'argumentation rationnelle, l'idéal d'harmonie, l'idée de l'homme comme mesure de toute chose. Quiconque se prévaut de ce triple héritage, concluait Valéry, peut à juste titre être qualifié d'europpéen.

Cette proposition a été, à son tour, souvent critiquée, complétée, actualisée. Mais elle suscite aussi une objection plus fondamentale, concernant toute tentative de définir l'identité en termes substantiels. Quand nous essayons de préciser ses traits constitutifs, nous découvrons que la tâche est plus difficile qu'on ne pouvait l'imaginer. La raison de la difficulté est double, et un peu paradoxale : on pourrait dire que les caractéristiques sur lesquelles nous nous accordons sont tantôt trop générales et tantôt trop particulières. Trop générales dans la mesure où elles ont une vocation universelle, et non spécifiquement européenne. La rationalité scientifique et technique a pu s'épanouir en Europe, mais elle est aujourd'hui l'apanage de l'humanité tout entière. Il en va de même d'un ensemble d'exigences qui, sans être respectées partout, y sont au moins considérées comme une façade désirable : la démocratie, l'Etat de droit, le respect de la dignité humaine, les droits humains. Mais trop particulières d'autre part, ne serait-ce que parce que la culture d'une population est intimement liée à sa langue – laquelle, comme on le sait, contribue à constituer une vision du monde spécifique. La mémoire collective, propre à chaque population, joue le même rôle. Les grandes œuvres que nous aimons identifier aujourd'hui comme constitutives de la culture européenne sont nées au sein de traditions particulières.

Une difficulté supplémentaire vient de ce que les sociétés européennes existent depuis si longtemps qu'elles ont eu le temps de voire éclore des conceptions fort diverses. On pourrait dire qu'en Europe, chaque doctrine a suscité aussi son contraire, car l'une des caractéristiques de la tradition européenne est précisément l'exercice de la pensée critique : toutes les valeurs peuvent y être soumises à l'examen. L'idée d'égalité entre tous les êtres humains nous vient de l'histoire européenne, pourtant celle d'esclavage est loin de lui être étrangère. Le prosélytisme religieux et la laïcité lui appartiennent au même titre, tout comme l'esprit révolutionnaire et le conservatisme. La tolérance est européenne, mais le fanatisme et les guerres de religion ne le sont pas moins. Le respect de l'autonomie de chacun est une conquête européenne, pourtant la soumission des peuples étrangers à la volonté du plus fort, le colonialisme, l'impérialisme même, appartiennent également à l'héritage européen. Le libéralisme fait partie de la tradition européenne, tout comme le communisme. Ce trait de l'histoire européenne peut être source d'orgueil mais il ne facilite pas l'identification de ce qui est proprement européen. En choisissant dans le passé uniquement ce qui convient au présent, nous nous livrons à une lecture hautement sélective du passé et trahissons l'histoire réelle, en lui substituant une histoire pieuse, conforme aux exigences du « politiquement correct » de l'époque. Par ailleurs, les voix qui demandent à l'Europe de se repentir de son honteux passé

esclavagiste et colonialiste sont aujourd'hui plus nombreuses que celles qui n'en retiennent que les titres de gloire.

Enfin, les traditions européennes ne sont pas hermétiquement isolées de celles des autres continents. Dès les origines, les créateurs européens ont absorbé les contributions venues d'autres horizons : l'Égypte et la Perse, l'Inde et la Chine. Aujourd'hui, les traits culturels européens se retrouvent loin de l'Europe ; de leur côté, les inventions non européennes ont pénétré l'espace européen.

La recherche même d'un noyau substantiel irréductible s'avère donc problématique. Sommes-nous alors condamnés à renoncer à l'idée d'une identité européenne ?

Je ne le crois pas. Mais il faudrait fonder cette identité sur ce qui distingue l'Europe des autres grands ensembles de populations, et notamment des pays les plus peuplés et les plus étendus de la Terre : Chine, Inde, Etats-Unis, Russie, Brésil. Par rapport à ces autres parties du monde, l'Europe se distingue par la multiplicité des Etats établis sur son territoire, ce qui à son tour renvoie à la multiplicité des cultures et des langues. Si on la compare à la Chine, dont la superficie est à peu près semblable, on ne peut qu'être frappé par le contraste : un seul Etat, d'un côté, s'oppose aujourd'hui à une quarantaine d'Etats indépendants, de l'autre. Je suggère donc que l'unité de la culture européenne réside dans sa manière de gérer les différentes identités régionales, nationales, religieuses, culturelles qui la constituent, en leur accordant un statut nouveau et en tirant profit de cette pluralité même. L'identité spirituelle de l'Europe n'exige pas d'effacer les cultures particulières et les mémoires locales. Elle consiste, non en une liste de noms propres ou un répertoire d'idées générales, mais en l'adoption d'une même attitude face à la diversité.

Si la seule caractéristique de l'identité européenne était l'acceptation de l'autre ou du divers, ce serait une identité extrêmement faible, puisqu'elle pourrait accueillir n'importe quel ingrédient étranger. Précisons donc : l'identité réside, non dans la diversité elle-même, mais dans le statut qui lui est accordé. C'est ainsi qu'un trait purement négatif et relatif se transforme en qualité positive absolue, la différence devient identité, la pluralité unité. Car c'est bien d'unité qu'il s'agit, aussi paradoxal que cela puisse paraître : d'une manière de donner le *même* statut aux différences. C'est en ce sens seulement que l'identité européenne peut être revendiquée par l'UE et contribuer au renforcement de son projet.

A vrai dire, jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, tout en bénéficiant de sa pluralité intérieure, l'Europe en a aussi beaucoup souffert. On ne peut oublier que l'histoire du continent est sans cesse traversée par des guerres, dont changent les noms mais non les effets désastreux, depuis les combats entre Empire romain et populations barbares du Nord jusqu'aux conflits mondiaux du XXe siècle, en passant, au choix, par la guerre de Cent ans, de Trente ans, de Sept ans... Il a fallu le traumatisme de la guerre de 1939-1945 pour que naisse l'Union européenne ; son point de départ est la volonté d'éliminer les guerres entre pays membres, le renoncement à l'usage de la force en cas de conflit (car les conflits, eux, n'ont pas disparu). Grâce à l'acceptation de ce principe, les pays de l'Union jouissent maintenant dans leurs relations d'une paix qu'ils n'ont jamais connue auparavant.

Ayant posé ainsi une limite infranchissable aux effets de la diversité, les pays européens ont pu explorer à leur avantage les différentes formes de coexistence. On pourrait dire que la forme minimale est la tolérance : on n'approuve pas les autres, on ne leur emprunte rien, on se contente de ne pas les persécuter. La tolérance représente un acquis essentiel, aboutissement des luttes engagées au XVIIe et au XVIIIe siècle en matière religieuse et implique en effet que les désaccords entre groupes ne soient plus réglés par un recours à la force, mais seulement par la négociation et la persuasion. Les penseurs de cette époque, ceux des Lumières plus particulièrement, ont été les premiers à chercher les effets positifs du pluralisme illustré par l'Europe.

Les pays ou cultures cohabitant en Europe ne se sont toutefois pas contentés de se tolérer mutuellement, ils se sont engagés dans des interactions plus fortes. Un Montesquieu insiste sur les effets bénéfiques de la coexistence : elle provoque émulation et compétition, chacun essaie de prouver qu'il est aussi bon ou meilleur que son voisin. A la même époque, David Hume ajoute à ce bénéfice un autre, le développement de l'esprit critique : grâce à la distance qui le sépare de la culture qu'il observe, son observateur ne partage pas les mêmes « préjugés ». A l'aide du regard de l'autre sur soi, ou de soi sur soi en s'imaginant comme un autre (c'est Montesquieu qui invente le regard des Persans sur les Français), il devient possible de distinguer entre « coutume » et « nature », de faire la part des arguments fondés sur l'autorité de la tradition et des arguments rationnels. La comparaison entre identités particulières nous apprend à examiner toute doctrine d'un regard critique.

Le pluralisme conduit aussi à une autre conséquence : il empêche l'un des participants d'assumer une position hégémonique et d'exercer une tyrannie sur les autres. C'est la raison pour laquelle Voltaire se réjouit de voir trente religions en Angleterre : aucune ne peut posséder une « plénitude de puissance », comme on disait à l'époque des conflits entre papes et empereurs, et régner sans partage. C'est ce même principe que Montesquieu met à la base d'un gouvernement « modéré » (et donc bienfaisant) : afin que le pouvoir puisse arrêter le pouvoir, tous les pouvoirs ne doivent pas être concentrés entre les mêmes mains.

Le principe de laïcité, adopté aujourd'hui sous une forme ou une autre par presque tous les pays européens, permet de faire un pas de plus : non seulement les religions doivent se tolérer mutuellement, mais l'on charge une instance non religieuse, l'Etat, d'assurer leur bonne répartition dans l'espace public et de garantir que chaque citoyen dispose de surcroît d'une sphère personnelle échappant tant au contrôle de l'Etat lui-même qu'à celui des communautés religieuses.

Il faut enfin rappeler l'idée de « volonté générale », telle qu'elle a été définie par Rousseau, et distinguée d'une hypothétique « volonté de tous ». Cette dernière correspond à l'unanimité de tous les citoyens au sein d'un Etat, unanimité bien improbable en l'absence d'une contrainte, et elle conduit à une tyrannie de la majorité ; celle-là, à une « somme des différences », à un point de vue qui tient compte des désaccords mais propose d'agir au nom de l'intérêt général. C'est cette idée de Rousseau que reprendra Kant dans sa plaidoirie pour le « sens commun ». Poursuivant la réflexion de son prédécesseur sur ce sujet, Kant ne pense pas qu'il s'agisse là d'une tâche surhumaine : « Il n'est en soi rien de plus naturel », affirme-t-

il, que de « penser en se mettant à la place de tout autre être humain. » La relation entre cultures, sociétés, Etats au sein d'un ensemble plus vaste peut être pensée selon ce même modèle. Cet intérêt général n'apparaîtra pas clairement à tous, mais il pourra être établi au terme d'un débat argumenté et bien informé. A la fin du XVIIIe siècle, Condorcet formule ainsi sa prudente conclusion sur la possibilité d'aboutir à un consensus : « Si j'examine l'état actuel des lumières en Europe, je vois, malgré la diversité des gouvernements, des institutions, des usages, des préjugés, les hommes éclairés de l'Europe entière s'accorder sur les vérités... ». Tous ne seront jamais d'accord sur tout ; les « hommes éclairés » peuvent le devenir.

Dans le processus actuel de construction européenne, on s'est souvent posé la question de savoir si, afin de parvenir à une identité commune, les Européens seraient capables d'adopter pour commencer une mémoire commune. Le modèle de la « volonté générale » comme distincte de la « volonté de tous » pourrait encore nous être utile ici, car une telle mémoire commune n'est réellement possible que si elle prend la forme d'une « mémoire générale ». La « mémoire de tous » exigerait que les mémoires particulières deviennent identiques : c'est une tâche irréalisable, et du reste peu souhaitable. Exiger de chaque Français, Allemand ou Polonais d'avoir la même mémoire du passé est vain, autant lui demander de renoncer à l'appartenance à sa communauté. Il est en revanche possible de lui demander de tenir compte du point de vue des autres, de relever ressemblances et différences, et de les situer sur un plan général ; c'est même une réalité courante – non chez tous, il est vrai, mais chez les hommes et femmes de bonne volonté suffisamment « éclairés ». Une « mémoire générale » européenne serait, au contraire, une « somme des différences », une prise en considération des points de vue nationaux ou régionaux. C'est aussi, on l'a vu déjà, un horizon pour l'éducation de tous.

Par conséquent, les Européens de demain seront, non ceux qui partagent la même mémoire, mais ceux qui sauront reconnaître, dans le « silence des passions », comme disait Diderot, que la mémoire du voisin est aussi légitime que la leur. En confrontant leur version du passé avec celle des ennemis d'hier, ils découvriront que leur peuple n'a pas toujours joué les rôles désirables de héros ou de victime, et échapperont par là à la tentation manichéenne de voir bien et mal répartis des deux côtés d'une frontière, le premier identifié à « nous », le second aux autres ; comme à celle, plus généralement, de réduire le passé à des catégories morales massives, telles « bien » et « mal », comme si l'expérience multiple et complexe de millions d'hommes pendant des siècles pouvait s'y laisser enfermer.

L'identité européenne ne vient donc pas à la place de l'identité nationale ou régionale propre aux populations habitant ce continent, mais s'y ajoute – tout comme les structures administratives et politiques relevant de l'UE ne suspendent pas les institutions propres à chaque pas, mais les encadrent. L'Etat national a perdu nombre de ses attributions, il n'est pas devenu superflu pour autant. C'est au sein de la nation que se placent les grandes solidarités sociales. Ce sont les cotisations de tous les citoyens qui rendent l'aide médicale accessible à ceux qui n'en ont pas les moyens. C'est le travail des citoyens actifs qui permet aux retraités de toucher leurs pensions. Ce sont leurs contributions aussi qui alimentent un fond destiné à aider les chômeurs. C'est grâce à la solidarité nationale que tous les enfants du pays

bénéficient d'une éducation gratuite. Or santé, travail, retraites, études forment une part essentielle de l'existence de chacun. De même, l'individu ne peut revendiquer ses droits que dans la mesure où un Etat les garantit et, en cas de besoin, intervient pour les défendre. On peut se sentir l'âme profondément cosmopolite, on n'est jamais citoyen du monde, mais seulement d'un pays particulier. Parallèlement, l'acquisition d'une culture commune à tous les citoyens d'un pays leur assure l'accès au même espace social.

Le pluralisme, qu'on trouve ainsi à la base de l'identité européen, peut encore guider notre action dans le futur, et servir de modèle aux autres parties du monde. Les tentations monistes ne sont jamais loin, le dogmatisme est la pente la plus facile pour les passions politiques, qu'il s'agisse des différentes formes de nationalisme ou de toute autre doctrine hégémonique, tel aujourd'hui le néolibéralisme. Les avantages de l'Europe sont pour l'instant seulement potentiels - ils n'en sont pas moins réels. Et il se peut que la tortue européenne dépasse un jour les lièvres qui courent actuellement devant elle – surtout s'il s'avère qu'ils n'ont pas pris la bonne direction...